

n°93

Février 2016

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 **Éditorial**
- 2 **Colloque forêt climat**
- 4 **Saison de chasse
Élections au CRPF**
- 5 **FOGEFOR**
- 8 **Deux nouveaux agents de
dommages des pins**
- 10 **La santé des forêts privées
régionales en 2015**
- 12 **Brèves**

Editorial

Le Forum Forêt organisé le 13 novembre 2015, en préalable à la 21^{ème} conférence mondiale sur le climat (COP21), a été un succès avec la participation de plus de 400 forestiers (propriétaires, techniciens et chercheurs) et la présence du ministre de l'Agriculture. Malheureusement les retombées médiatiques de cette manifestation ont été très faibles en raison des événements tragiques survenus le même jour. Cela ne doit pas nous empêcher de continuer à faire passer le message.

Ainsi, l'UFPCA a organisé le 27 novembre dernier à Châlons-en-Champagne une déclinaison régionale de cette journée du 13 novembre. Une cinquantaine de forestiers champardennais a assisté à ces conférences. La satisfaction étant unanime, tant du côté des participants que des conférenciers, ce type de réunion sera reproduit.

Les conséquences du changement climatique commencent à se faire sentir, le développement des problèmes sanitaires rappelés dans ce numéro en est un exemple.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, les propriétaires forestiers doivent être informés : il convient par exemple de réfléchir à la meilleure manière de diffuser notre journal SYLVINFO. Prenez quelques minutes pour nous faire part de vos idées.

Les propriétaires forestiers doivent également se former : les cycles FOGEFOR prévus en 2016 répondront aux nombreuses questions que vous vous posez. N'hésitez pas à vous inscrire.

Enfin, les propriétaires forestiers doivent être bien représentés : l'élection des conseillers du CRPF en 2017 est l'occasion pour les plus motivés d'entre vous de se porter candidats sous la bannière de votre syndicat départemental.

Philippe Juino

Directeur-adjoint
CRPF Champagne-Ardenne



Colloque forêt-climat

Dans le cadre de la COP21, les forestiers privés ont décidé de se mobiliser autour du changement climatique. Fransylva et le CNPF ont organisé le Forum Forêt de Paris afin de faire connaître et reconnaître le rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique.

L'UFPCA (Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne) a trouvé cette initiative intéressante et a souhaité proposer aux propriétaires forestiers de la région une déclinaison de ce Forum. L'UFPCA en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne et l'Office National des Forêts (ONF) a donc organisé le 27 novembre 2015 à Châlons-en-Champagne (51), le colloque « Forêt et climat ». Ce colloque a rassemblé une cinquantaine de personnes (propriétaires forestiers, gestionnaires...) autour d'un thème de plus en plus préoccupant : l'impact du changement climatique sur la forêt.

L'objectif de cette soirée était double :

- ◆ informer les propriétaires forestiers de Champagne-Ardenne sur les moyens d'actions dont ils disposent pour tenir compte du changement climatique dans leur gestion forestière,
- ◆ insister sur l'importance des forêts

comme moyen d'atténuation du changement climatique.

Cette soirée d'échange a débuté par la présentation de Mme Edouard (ONF Bourgogne-Champagne) intitulée : « Changement climatique, prise en compte dans la gestion forestière et la sylviculture ». Mme Edouard a commencé par rappeler les principales conséquences des modifications du climat sur la forêt (dépérissement, allongement de la saison de végétation,...). Puis, elle a présenté les moyens mis en place par l'ONF pour adapter la gestion forestière à ces changements. Les recommandations transmises aux propriétaires forestiers sont les suivantes :

- ◆ faire évoluer la composition des peuplements : favoriser le mélange d'essences, privilégier les essences dans leurs stations optimales,
- ◆ dynamiser la sylviculture,
- ◆ limiter les facteurs de vulnérabilité supplémentaires : préserver le sol, maîtriser les populations de gibier,...

Mme Edouard a également rappelé le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et sa fonction de puits de carbone. Des mesures doivent donc être prises par les gestionnaires pour :

- ◆ adapter la forêt afin de protéger son stock et son potentiel de croissance contre les risques,
- ◆ renouveler la forêt afin de maintenir son potentiel de production,
- ◆ augmenter la production.

La 2^{ème} intervention réalisée par M. Le Bouler (ONF Département Recherche, Développement et Innovation, Conservatoire Génétique des Arbres Forestiers) présentait les travaux de recherche menés par l'ONF pour fournir des éléments de réponse aux forestiers et les aider dans leur gestion forestière face à l'évolution du climat.

En effet, être forestier aujourd'hui, c'est faire face à de nombreuses incertitudes et prendre tout de même des décisions. Des recherches sont menées afin d'aider les forestiers dans leurs choix sylvicoles et de déterminer les essences adaptées au changement climatique. Ces dernières ont montré que les populations ligneuses sont génétiquement adaptées à leur environnement local. Ce sont donc les populations et non les espèces qui sont les unités de gestion pour l'adaptation.

M. Le Bouler a également présenté une méthode pour permettre l'adaptation des essences au changement climatique : la migration assistée. Le principe de cette méthode est d'utiliser un mélange de populations de provenance plus au sud que l'actuelle, en espérant augmenter ainsi la résilience des forêts (Figure 1).

Au cours de sa présentation, M. Le Bouler a rappelé aux propriétaires forestiers l'urgence d'agir pour aider la forêt à s'adapter à ces changements.

Cet exposé a été conclu par la diffusion d'un court film présentant la forêt du Ciron. Cette forêt pourrait être un exemple des futures forêts de Champagne-Ardenne si l'augmentation des températures se confirme et atteint + 4°C.

La dernière présentation était celle de M. Olivier Gleizes (Forêt & carbone, CNPF-IDF antenne de Nancy). À



Source : Hervé Le Boulter

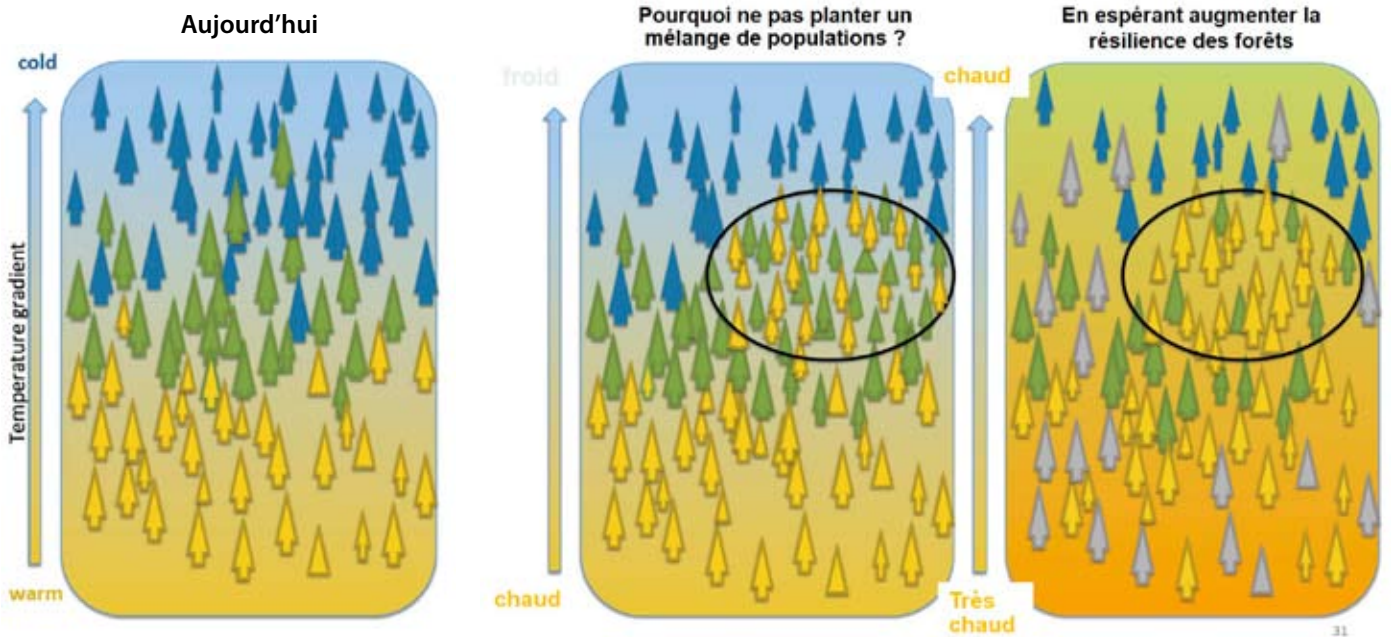


Figure 1 - Principe de migration assistée.

travers son exposé « Les Projets carbone forestiers : des initiatives d'atténuation du changement climatique », il nous a présenté le rôle des forêts dans le stockage du carbone. En effet, la forêt séquestre chaque année une partie des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (environ 12 %) et atténue ainsi les effets du changement climatique. Les stocks de produits bois transformés stockent le carbone tout au long de leur vie. Utilisé dans la construction, le bois se substitue à des matériaux énergivores. Utilisé comme combustible, il pallie l'épuisement des ressources non renouvelables. C'est ce qu'on appelle les 3S : séquestrer, stocker, substituer (Figure 2).

Conscient du rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique, le CNPF-IDF et Fransylva développent des projets carbone

en forêt privée. Un projet d'atténuation repose sur une entreprise ou une collectivité qui s'engage à compenser ses émissions non réduites (Figure 3) et qui soutient des propriétaires forestiers dans la mise en place d'itinéraires sylvicoles permettant d'augmenter la capacité de séquestration de leurs peuplements. M. Gleizes a terminé par la présentation de quelques exemples d'itinéraires sylvicoles ayant permis d'optimiser le bilan carbone d'un peuplement.

Les propriétaires forestiers qui souhaitent apprendre davantage sur le développement d'un projet carbone peuvent consulter l'ouvrage édité par le CNPF-IDF : « Forêt et Carbone : comprendre, agir, valoriser » (voir page 12).

Les présentations des 3 interve-

nants terminées, la parole a été donnée aux personnes présentes. Les questions posées ont permis d'approfondir les discussions sur ce thème d'actualité. Les échanges se sont ensuite poursuivis autour d'une collation.

Les propriétaires forestiers étaient particulièrement satisfaits de cette soirée d'échange. Les intervenants de qualité ont permis des discussions très enrichissantes et de lever le voile sur l'impact du changement climatique en forêt.

L'UFPCA pourrait reconduire l'organisation de telles soirées en 2016.

Les sources de ce compte-rendu sont les présentations des 3 intervenants et le livre du CNPF-IDF : « Forêt et Carbone : comprendre, agir, valoriser ».

L. Gérard
Chargée de mission OCESC

© Simon Martel

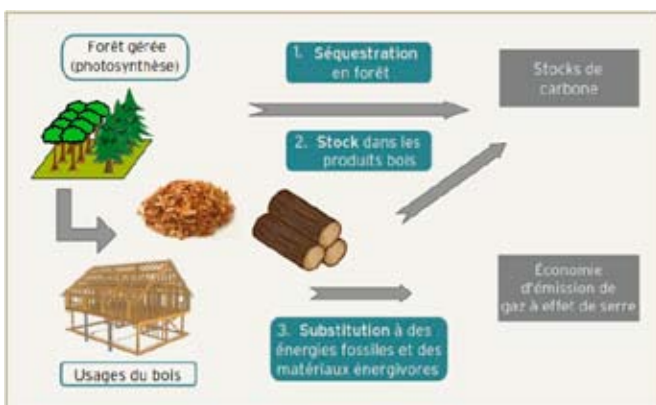


Figure 2 - Triptyque vertueux de la filière forêt-bois.

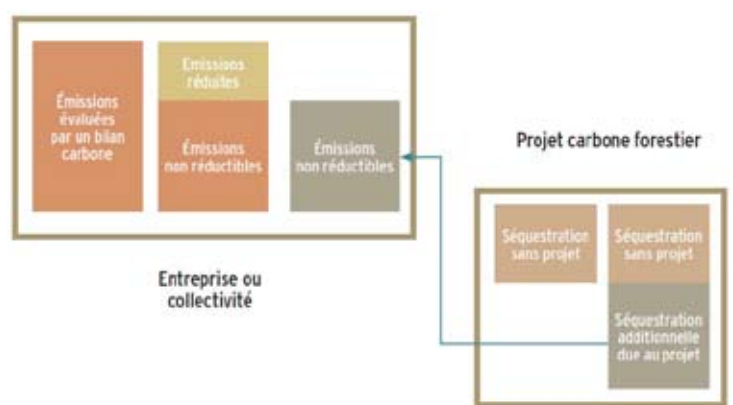


Figure 3 - Projet d'atténuation du changement climatique.



LA
FORÊT
PRIVÉE
ARDENNAISE

Saison de chasse 2015-2016 : les propriétaires sont mécontents

La saison de chasse au gros gibier se termine dans les Ardennes et nous sommes inquiets de constater à l'occasion des observations faites lors des battues que la progression de grands cervidés continue sur certains territoires. Et, bien sûr, c'est sur le cerf que se manifeste notre préoccupation majeure même si le chevreuil s'avère lui aussi parfois poser des problèmes.

Depuis plusieurs années déjà, nous vante la mise en place d'Indices de Changement Ecologique (ICE) et d'une opération SylvaFaune qui devront nous permettre de mesurer de manière scientifique l'impact de la présence des cervidés sur les essences sylvicoles. Nous soutenons depuis le début sans arrière-pensées cette démarche qui permettra de collecter des informations incontestables et partagées pour le massif de Vendresse où se situe le dispositif de

collecte de données.

Même si l'on comprend qu'il faut attendre plusieurs années de recueil de données pour se fonder sur des informations utilisables, le plan de chasse (principalement cervidé) n'évolue pas. Doit-on comprendre que l'on considère qu'il est urgent d'attendre ? Entre temps, les populations de grands cervidés n'attendent pas, elles, pour continuer à se développer.

C'est ainsi que lorsque nous constatons sur le terrain que le nombre d'animaux vus progresse et qu'aux premières chasses l'essentiel, voire la totalité de l'attribution a été réalisée (ceci expliquant sans doute cela), on nous rétorque qu'il n'est pas possible de revoir les attributions de cervidés en l'absence de constats établis scientifiquement et donc tant que les résultats du programme SylvaFaune ne seront pas exploitables.

Si pour le massif de Vendresse la publi-

cation en mars des premiers résultats des relevés effectués dans le cadre de SylvaFaune pourra permettre, du moins l'espérons-nous, une meilleure appréciation de la situation, il en sera tout autrement pour les autres massifs forestiers.

Mais alors pour ceux-ci, faudra-t-il attendre comme chez Molière la mort du malade pour commencer à le soigner ? Il n'est pas dans notre propos de nous lancer dans une nouvelle polémique dont nous savons bien qu'elle ne conduira pas à améliorer les choses. Nous voudrions simplement exprimer fermement aux différentes parties prenantes qu'il est indispensable dans les massifs qui posent problèmes de prendre en compte avec raison la nécessité de faire évoluer sensiblement les plans de chasse.

H. Balsan
Président du syndicat
des Ardennes



Élection des conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Suite au regroupement des Régions, les prochaines élections des conseillers du CRPF concerneront pour un seul CRPF les électeurs des 3 Régions : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Comme à l'accoutumée, il s'agira d'un vote par correspondance dont le scrutin est prévu le 7 février 2017. Chaque électeur recevra donc à son domicile les éléments de vote (bulletins de vote, profession de foi des candidats, enveloppe réponse...)

Sont électeurs, d'une part tous les propriétaires de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois d'une surface totale d'au moins 4 ha et sises sur le territoire d'un même département et d'autre part les propriétaires de moins de 4 ha ayant adhéré à un code des bonnes pratiques sylvi-

coles (CBPS) ou à un règlement type de gestion (RTG).

Un projet de liste électorale départementale a été établi à partir des données cadastrales et tous les propriétaires inscrits sur cette liste viennent de recevoir un courrier d'information. S'agissant d'un projet de liste, celle-ci comporte des erreurs : forêts publiques inscrites par erreur, mutations de propriété non prises en compte, adresses inexactes, oublis d'électeurs... Aussi ce projet de liste est-il consultable au siège et aux antennes du CRPF de Champagne-Ardenne. Pour vous assurer que vous êtes bien inscrits, il vous suffit de nous contacter par téléphone, mail ou courrier avant le 30 juin 2016 et nous vous donnerons immédiatement la réponse.

Un rappel, peuvent voter :

- ◆ le propriétaire ou le nu-propriétaire s'il y a un usufruit sur la propriété,
- ◆ l'un ou l'autre des époux pour une communauté matrimoniale,
- ◆ le représentant légal dans le cas d'un groupement forestier ou d'une société civile,
- ◆ le représentant de tous les indivisaires ou copropriétaires, dans le cas d'une indivision ou d'une copropriété.

Chaque électeur ne vote qu'une fois dans un même département, toutefois, une même personne peut voter plusieurs fois dans un même département à titre personnel et pour la (ou les) personne(s) morale(s) qu'il représente (communauté matrimoniale, indivision, groupement forestier, société civile...)

Ph.Juino

Gérer sa forêt, ça s'apprend : inscrivez-vous aux formations FOGEFOR 2016

La surface forestière de la nouvelle région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine totalise approximativement 1 849 000 ha, dont 823 000 sont privés (soit 44 %). C'est en Champagne-Ardenne que les forestiers privés sont les plus représentés. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas toujours toutes les connaissances de base qui leur permettraient de gérer leur patrimoine forestier dans de bonnes conditions.

En 2016, pas moins de 7 cycles de FOGEFOR devraient être lancés sur notre territoire. Il y a forcément un cycle fait pour vous !

Afin d'apporter des connaissances essentielles à l'ensemble des propriétaires forestiers particuliers de la région, l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA) organise en lien avec le CRPF et les syndicats départementaux de nombreuses formations FOGEFOR.

Pourquoi se former ?

Comme la plupart des propriétaires, vous faites probablement appel à un gestionnaire forestier. Cela ne vous dispense pas d'apprendre sur la gestion forestière, afin de pouvoir suivre, comprendre et mieux appréhender la gestion de vos bois. C'est de votre patrimoine dont il s'agit : vous êtes concerné !

Lors des FOGEFOR, vous pourrez :

- ◆ Mieux dialoguer avec des professionnels de toute la filière grâce à un langage commun.
- ◆ Être mis en situation et vous exercer lors des phases de terrain.
- ◆ Identifier les personnes ressources qui pourront vous aider selon la problématique de vos peuplements (gestion, vente de bois, travaux forestiers, établissement d'un document de gestion, santé des forêts...).

Quelques thèmes de formation développés lors des FOGEFOR des dernières années :

Techniques :

- reconnaître ses arbres
- renouveler une parcelle pauvre
- estimer les bois de ma coupe
- dynamiser un taillis sous futaie
- la populiculture : plantation, entretien, exploitation et commercialisation, transformation
- ...

Environnementaux / Sociaux :

- concilier exploitation et environnement
- maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique
- diagnostic dans un peuplement touché par un pathogène
- la forêt face au changement climatique
- les maladies des arbres
- ...

Economiques :

- la commercialisation des bois
- les marchés du bois
- le contrat d'approvisionnement
- le bois énergie
- améliorer sa desserte forestière
- ...

Patrimoniaux :

- acheter une parcelle voisine
- la fiscalité forestière
- établir son plan simple de gestion
- transmettre son patrimoine
- ...

- ◆ Préciser vos choix de gestion pour que le concours des techniciens s'y adapte.

Comment est organisé un cycle ?

Les cycles FOGEFOR permettent de découvrir les fondamentaux de la gestion forestière dans les domaines économique, technique, juridique et fiscal. Ces formations regroupent



Chenilles

Photo CRPF Champagne-Ardenne

entre 10 et 30 stagiaires de tous âges et de toutes origines (retraités, salariés, agriculteurs, professions indépendantes, ...) et sont animées par les meilleurs spécialistes des sujets traités (ingénieurs et techniciens forestiers, professionnels de la forêt et du bois, fiscalistes, ...).

Pour les stagiaires, un seul point commun : aimer sa forêt !

Les journées s'organisent généralement ainsi : présentations relatives à la thématique de la journée en salle le matin, puis exercices pratiques en forêt l'après-midi (visites de parcelles ou d'entreprises, simulations concrètes).

Différents types de cycles sont proposés selon vos besoins :

- **Cycle de base** : ce cycle de 8 à 11 journées donne les connaissances essentielles pour apprendre à gérer sa forêt. Il ne prétend pas faire du propriétaire forestier un spécialiste, mais a pour objectif de l'aider à tirer meilleur parti des conseils et des aides des techniciens mis à disposition par les organismes forestiers. Pour ce type de cycle, pas besoin d'un prérequis.
- **Cycle de perfectionnement** : il s'agit d'un cycle complémentaire qui dure entre 3 et 6 journées et



Photo J. Delpire

Plantation et protection

peut traiter de sujets complexes, de sujets à actualiser ou d'ouverture du champ d'action du sylviculteur type.

Ce cycle est proposé à d'anciens stagiaires de FOGEFOR de base, afin qu'ils puissent approfondir une thématique en particulier.

- **Cycle de professionnalisation** : ce cycle de formation est bref (entre 2 et 4 journées) et a pour vocation de permettre au propriétaire

forestier de maîtriser un sujet ou une technique en particulier.

Un prérequis est nécessaire pour ce cycle : cette formation s'adresse aux propriétaires forestiers déjà actifs dans leur forêt ou ayant suivi une autre formation FOGEFOR.

Entretien avec une stagiaire de FOGEFOR

Véronique, 50 ans, en est déjà à son 5^{ème} cycle. En 2015, elle a suivi les

FOGEFOR de professionnalisation : « Les outils modernes de gestion » et « Le bois énergie ». Elle apprécie particulièrement l'organisation alternée des journées entre salle et terrain, les explications simples et claires des intervenants et l'existence de documents fournis pour approfondir les connaissances de chacun.

Véronique s'est lancée dans les FOGEFOR pour avoir une connaissance de la forêt plus complète (son travail est en relation avec le milieu forestier), mais elle est aussi consciente que ses connaissances pourront être mises à profit pour la gestion de son bois de 4 ha.

Il y a fort à parier que la « jeune sylvicultrice » sera présente à un ou plusieurs cycles en 2016, car elle souhaite encore compléter ses connaissances, et surtout, il lui tarde de revoir ses camarades FOGEFORistes : « *Le FOGEFOR, c'est comme une drogue, quand on a commencé, on ne peut plus s'arrêter !* »

Programme des FOGEFOR pour 2016

Pour 2016, 3 cycles de base vous sont proposés sur les Ardennes, la Haute-Marne ou la Marne. De plus, un cycle de perfectionnement se tiendra dans l'Aube, et 3 cycles de professionnalisation sur la Marne, sur le secteur Aube-Marne, ainsi que sur le secteur Aube-Haute-Marne. Vous trouverez ci-contre les programmes pressentis pour ces différents cycles.

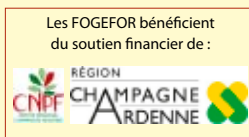
Comment s'inscrire à un cycle FOGEFOR

Pour participer à ces formations, il faut être propriétaire de bois ou ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion (conjoint, enfant, ascendant) ou salarié d'un sylviculteur. Une participation financière est demandée à chaque stagiaire pour chaque cycle de formation. Les frais d'inscription sont de 100 € par cycle de professionnalisation ou de perfectionnement, tandis que pour les cycles de base, qui s'étalent sur un plus grand nombre de



OUI, je souhaite recevoir le programme détaillé du (des) stage(s) FOGEFOR suivant(s)* :

- Cycle de base Ardennes « Apprendre à gérer sa forêt de manière durable » (de mars à décembre 2016).
- Cycle de base Haute-Marne « L'essentiel pour savoir gérer durablement son patrimoine forestier » (de mai 2016 à mars 2017).
- Cycle de base Marne « Apprendre à gérer son patrimoine forestier » (de décembre 2016 à novembre 2017).
- Cycle de perfectionnement Aube « Vers une gestion plus dynamique de son patrimoine » (de septembre à décembre 2016).
- Cycle de professionnalisation Marne « Réussir sa commercialisation » (de septembre à décembre 2016).
- Cycle de professionnalisation Aube-Marne « Les principales formalités administratives incombant aux propriétaires forestiers » (d'avril à décembre 2016).
- Cycle de professionnalisation Aube-Haute-Marne « Le renouvellement des peuplements forestiers : un enjeu d'avenir » (de septembre à décembre 2016).



Mme M. Nom : Prénom :

Adresse :

.....Téléphone : Email :@.....

(* Sous réserve de validation des financeurs nationaux).

Cycles de base (réunions le vendredi)			
Cycle de base Ardennes 2016	Apprendre à gérer sa forêt de manière durable	11 mars 2016	Introduction du cycle FOGEFOR - La forêt française (régionale et ardennaise) et son organisation
		8 avril 2016	Description des peuplements
		13 mai 2016	Gestion et sylviculture
		10 juin 2016	Les facteurs de production
		9 septembre 2016	L'utilisation et la commercialisation des bois
		14 octobre 2016	Les documents de gestion durable
		4 novembre 2016	La plantation
		9 décembre 2016	La fiscalité - La santé des forêts
Cycle de base Haute-Marne 2016-2017	L'essentiel pour savoir gérer durablement son patrimoine forestier	13 mai 2016	Introduction du cycle FOGEFOR - La forêt française (régionale et haut-marnaise) et son organisation
		3 juin 2016	L'utilisation des bois
		9 septembre 2016	Les facteurs de production
		14 octobre 2016	Description des peuplements
		4 novembre 2016	Gestion et sylviculture (1/2)
		9 décembre 2016	Gestion et sylviculture (2/2)
		13 janvier 2017	La commercialisation des bois
		10 février 2017	La conduite des jeunes peuplements
Cycle de base Marne 2016-2017	Apprendre à gérer son patrimoine forestier	10 mars 2017	Fiscalité, forêt et environnement
		9 décembre 2016	Introduction du cycle FOGEFOR - La forêt française (régionale et marnaise) et son organisation
		13 janvier 2017	L'utilisation des bois
		10 février 2017	Les facteurs de production
		10 mars 2017	Description des peuplements
		7 avril 2017	Gestion et sylviculture (1/2)
		12 mai 2017	Gestion et sylviculture (2/2)
		16 juin 2017	La commercialisation des bois
		8 septembre 2017	La conduite des jeunes peuplements
13 octobre 2017	Les documents de gestion durable		
10 novembre 2017	Fiscalité et santé des forêts		
Cycles de perfectionnement et/ou professionnalisation (réunions le vendredi, sauf Professionnalisation Marne le jeudi)			
Cycle de professionnalisation Aube Marne 2016	Les principales formalités administratives incombant aux propriétaires forestiers	22 avril 2016	Les aspects fiscaux (1/2)
		20 mai 2016	Les aspects fiscaux (2/2)
		17 juin 2016	Aspects administratifs et contractualisation
		8 juillet 2016	Les obligations liées à la gestion durable des forêts
Cycle de professionnalisation Aube Haute-Marne 2016	Le renouvellement des peuplements forestiers : un enjeu d'avenir	2 septembre 2016	Réussir sa régénération naturelle
		30 septembre 2016	Réussir sa plantation
		28 octobre 2016	Protéger et entretenir ses jeunes peuplements
		2 décembre 2016	Dynamiser la croissance de ses jeunes peuplements
Cycle de professionnalisation Marne 2016	Réussir sa commercialisation	15 septembre 2016	Préparation d'une vente de bois
		13 octobre 2016	Exploitation, classement et transformation des bois feuillus
		17 novembre 2016	Exploitation, classement et transformation des bois résineux
		15 décembre 2016	Exploitation, classement et transformation des peupliers
Cycle de perfectionnement Aube 2016	Vers une gestion plus dynamique de son patrimoine	23 septembre 2016	Les résineux, voie d'avenir de nos forêts
		7 octobre 2016	Produire de la biomasse en plus du bois d'oeuvre
		25 novembre 2016	Dynamiser sa rentabilité en s'adaptant à la fiscalité
		16 décembre 2016	La desserte et le cloisonnement, les clés d'une bonne vente



Photo UFPCA

Intervenants FOGEFOR

jours, les frais d'inscription s'élèvent à 200 €.

Les FOGEFOR, en grande partie subventionnées par le CNPF, par la CVO et le FEADER par le passé, font face à des restrictions budgétaires. Pour cette raison, les sujets des FOGEFOR pour 2016 ont été proposés aux financeurs et sont en attente de validation.

N'hésitez pas à vous préinscrire en renvoyant le coupon d'inscription page 6 (ou sa photocopie) à :

UFPCA section FOGEFOR - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (Contact/informations : 03 26 65 75 01).



Deux nouveaux agents de dommages des pins : la processionnaire du pin et la maladie des bandes rouges

En Champagne-Ardenne, les pins sont disséminés sur toute la région. Mais, ils sont surtout observés en Champagne crayeuse et sur les Plateaux calcaires de l'Aube et de la Haute-Marne. Le pin sylvestre et le pin noir d'Autriche constituent les espèces les plus répandues. Les pins laricio de Corse et de Calabre sont aussi parfois présents. Considérés comme essences rustiques et donc souvent utilisés pour valoriser des stations ingrates, les pins ne sont pas exempts de problèmes sanitaires. Cet article se propose de présenter 2 nouveaux ennemis des pins pour notre région.

La processionnaire du pin

La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un papillon nocturne dont la chenille consomme les aiguilles, entraînant une défoliation partielle voire totale du sujet selon l'intensité de l'attaque. Présente depuis longtemps dans la moitié méridionale de la France jusqu'à la vallée de la Loire, on observe son expansion continue vers le nord depuis quelques décennies. Cette progression rapide est liée au réchauffement du

climat, en particulier en hiver. Arrivé par l'ouest du département de l'Aube en 2009, l'insecte atteint désormais l'axe Troyes - Arcis-sur-Aube. En 2015, un second front abordant le sud de l'Aube a été découvert ainsi que les premiers signalements dans le sud de la Marne.

Les pins sont ses hôtes de prédilection avec une nette préférence pour les pins noirs, même si les cèdres ou d'autres conifères sont parfois coloni-

sés. Présente en peuplement forestier, comme en milieu urbain, la processionnaire privilégie les peuplements clairs, les lisières et les arbres isolés.

Durant l'été, le papillon femelle dépose ses œufs groupés en manchon à la base des aiguilles. L'éclosion se produit 4 à 6 semaines plus tard. Les chenilles vivent en colonie et se nourrissent la nuit au détriment des aiguilles. En hiver, elles se regroupent dans des nids soyeux blancs, bien exposés au soleil, très visibles et dont la présence permet d'identifier facilement ce ravageur. Ce nid les protège très efficacement contre le froid : il peut y faire jusqu'à 15° C de plus qu'à l'extérieur. Au printemps, les chenilles quittent leur nid en procession et gagnent le sol pour s'enterrer et se nymphoser. Les papillons émergeront au cours de l'été.

Les défoliations hivernales et de début de printemps entraînent une perte de croissance des pins. Si les conditions de développement sont satisfaisantes, ils sont parfaitement capables de supporter cette attaque. Des arbres jeunes ou faibles peuvent en revanche être fragilisés par des attaques répétées et rendus plus vul-



Nid de processionnaire du pin dans l'Aube

Photo B. Bouchet

néralbles à d'éventuelles agressions d'ennemis de faiblesse comme les scolytes ainsi qu'aux stress hydriques et thermiques.

Des problèmes de santé publique :

Outre ses dégâts directs sur les arbres, la processionnaire du pin pose des problèmes pour la santé humaine. En effet, la chenille arbore sur la face dorsale de très nombreux poils urticants extrêmement volatils. Des démangeaisons très vives et des troubles oculaires, respiratoires, allergiques, parfois graves, peuvent intervenir lorsque les poils entrent en contact avec la peau et les muqueuses. La survenue d'effets sanitaires n'implique pas nécessairement un contact direct avec les chenilles puisque les poils peuvent être emportés par le vent. Les poils sont très présents dans les nids d'hiver, même après plusieurs années. C'est pourquoi il est dangereux de manipuler des nids même vides. Les animaux domestiques et le bétail peuvent être aussi sérieusement affectés, particulièrement les chiens et les chevaux. Le symptôme le plus souvent rapporté est la nécrose de la langue, s'accompagnant parfois d'œdèmes des babines et de vomissements.

Les dégâts sylvicoles étant très modérés dans notre région, la mise en œuvre de moyens de lutte biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (bactérie utilisée pour infecter le système digestif des chenilles) ne se justifie pas. En revanche dans les zones habitées, la décision de lutte peut s'envisager pour limiter les problèmes de santé publique. Plusieurs techniques de lutte sont possibles en fonction des surfaces et des cibles concernées (piégeage des papillons mâles, traitement microbiologique au *Bacillus thuringiensis*, échenillage des nids, piégeage des chenilles). Pour que ces méthodes fonctionnent, il est préférable de les combiner au cours d'une même année. L'échenillage technique consistant à sectionner à l'aide d'un sécateur ou d'un échenilloir les rameaux porteurs de nids et à les incinérer, nécessite le port d'équipements de protection adaptés (masque, lunettes, gants, combinaison). Localement, la lutte contre l'insecte peut être impo-

sée par arrêté préfectoral ou municipal (se renseigner auprès de sa mairie). Enfin, les mésanges et les chauves-souris sont des auxiliaires de lutte précieux qui permettent la réduction de la population de chenilles et de papillons. La pose de nichoirs et d'abris pour ces prédateurs favorise leur sédentarisation sur les lieux d'infestation.

Un guide technique est disponible sur le site de l'INRA-Avignon à l'adresse suivante : https://www.paca.inra.fr/entomologie_foret_med/Media/Fichier/Guide-technique-gestion-PP Il propose des techniques de lutte surtout adaptées aux zones d'habitation ou fréquentées par le public.

La maladie des bandes rouges

La maladie des bandes rouges est une maladie foliaire largement répandue dans le monde, susceptible d'infecter principalement de nombreuses espèces de pin. Elle est causée par deux champignons distincts : *Dothistroma septosporum* et *Dothistroma pini*.

En France, cette maladie est connue depuis longtemps, mais elle n'est devenue un problème phytosanitaire majeur qu'assez récemment et touche principalement le pin laricio (dans notre région, la variété Corse semble plus sensible que la variété Calabre). L'émergence de la maladie des bandes rouges serait liée en grande partie à l'augmentation des surfaces reboisées en pin laricio et au changement climatique (augmentation des périodes

chaudes et humides au printemps). Les 1^{ers} symptômes apparaissent, en automne ou en hiver, sous la forme de taches jaunes sur les aiguilles de l'année évoluant en bandes annulaires rougeâtres (à l'origine du nom commune de la maladie). Par la suite, les extrémités des aiguilles, qui ne sont plus alimentées, virent au brun-rouge. Au printemps suivant, des taches noires se développent au niveau de ces bandes rouges d'où émergent les fructifications du champignon. La maladie entraîne une détérioration de l'activité chlorophyllienne et une chute prématurée des aiguilles infectées l'année précédente. La partie basse du houppier est la plus concernée. En cas d'attaques sévères, seule subsiste une touffe verte des aiguilles de l'année aux extrémités des branches, donnant alors un aspect en queue de lion. Le niveau d'attaque entre les arbres est variable. Il est fréquent d'observer des arbres beaucoup plus verts au sein de peuplements « rouges ». Ces attaques réduisent considérablement la croissance des arbres, en hauteur et surtout en diamètre. Les pertes annuelles sur la croissance radiale seraient approximativement proportionnelles à la sévérité de la défoliation. Jusqu'à présent, cette maladie n'entraîne que de très rares mortalités, même après plusieurs attaques successives.

L'avenir du pin laricio ?

La maladie des bandes rouges est à l'origine de grandes inquiétudes sur l'avenir du pin laricio en France. Une étude sur l'adaptation de la sylviculture du pin laricio dans le contexte de cette maladie a démarré en 2015. En attendant, le choix du pin laricio comme essence de reboisement est à limiter aux stations qui lui sont les plus favorables. La maladie est favorisée par des conditions de chaleur humide et des conditions de confinement. Le sylviculteur peut agir sur ces facteurs en évitant de planter dans des sites confinés (bas de versant par exemple) et en facilitant au mieux la « ventilation » des peuplements (éclaircies régulières, élagage des branches basses, suppression d'un sous-étage dense).

B. Bouchet



Maladie des bandes rouges sur pin Laricio de Corse en sortie d'hiver (époque où les symptômes sont les plus visibles)

Photo B. Bouchet

La santé des forêts privées régionales en 2015

Le climat est l'une des clés de la santé des forêts et 2015, très sec, en rupture avec les 2 années écoulées, n'a pas été une année favorable.

Les évènements climatiques et leurs conséquences

En Champagne-Ardenne, l'hiver 2014-2015 est sensiblement dans la norme tant du point de vue des températures que des précipitations. De mars à juillet les précipitations sont le plus souvent déficitaires. Les températures élevées de juin et caniculaires de juillet, associées à une très faible pluviométrie, accentuent un assèchement très important des sols. Dans la Marne, par exemple, la sécheresse superficielle des sols à la fin de juillet est aussi sévère que celle constatée en 1976. La fin d'été sera pluvieuse.

Mercredi 16 septembre, une ligne orageuse remonte de la Haute Marne vers les régions du Perthois et de l'Argonne. Sur une bande de quelques kilomètres, les dégâts sont importants, au sud-est de l'Aube. Le même jour, une mini tornade dévaste un étroit couloir au sud-ouest de Charleville-Mézières.

L'automne est contrasté avec un mois de septembre frais et humide, octobre persiste dans la fraîcheur, mais sera sec. Décembre est remarquablement doux et peu arrosé.

Les conditions climatiques, plutôt défavorables à la végétation forestière, ont visiblement peu impacté les arbres adultes sauf en Haute-Marne (décurtations de rameaux en septembre sur chêne pédonculé, pertes anormales d'aiguilles sur résineux tout au long de l'automne). Il est possible que des conséquences apparaissent ultérieurement, la sécheresse constitue toujours un facteur déclenchant de dépérissements. Les plantations de l'année ont été largement sinistrées avec des mortalités atteignant localement 90 % des plants sur douglas notamment. Quelques incendies de forêts dans l'Aube sont consécutives à des feux de chaumes mal maîtrisés.

Les faits sanitaires les plus marquants

Sur chêne

Les défoliateurs précoces (géométrides et tordeuses) : très discrets

l'année dernière sur l'ensemble de la région, en 2015, les dégâts de géométrides augmentent dans plusieurs secteurs : défoliation forte dans le sud de la Champagne Humide dans l'Aube, défoliation moyenne en Montagne de Reims, défoliation modérée à l'ouest de l'Ardenne primaire.

La processionnaire du chêne est globalement stable ou en régression sauf dans la Marne (Perthois) où elle prend de l'expansion.

L'Oïdium n'a généralement pas provoqué d'attaque spectaculaire sur les peuplements adultes. Les jeunes plantations et régénérations naturelles ont d'avantage souffert en fin de saison.

Le charançon sauteur du chêne (il creuse des galeries dans l'épaisseur de la feuille et provoque des nécroses) a été signalé pour la première fois en Argonne marnaise sans commettre de dégradation significative. Il a également été observé dans la région de Chaumont (Haute-Marne).

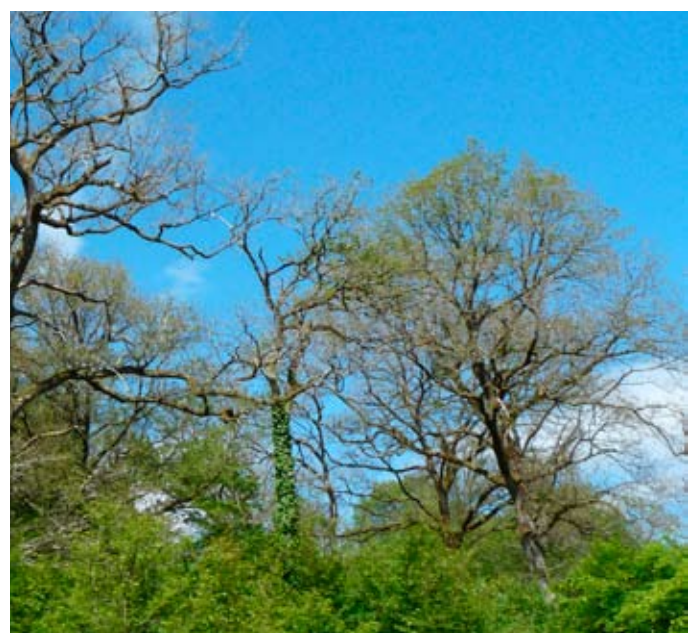
Sur hêtre

Pas de problème majeur : le charançon sauteur observé en 2014 au

Photo B. Bouchet



Peupleraie adulte détruite par l'orage du 16 septembre 2015 à Bossancourt (10)



Chênes défoliés par les géométrides dans le Pays d'Othe

nord-est des Ardennes est toujours présent mais avec moins de virulence.

Le chancre du hêtre est signalé très ponctuellement.

Sur frêne

La chalarose continue sa progression au sein des peuplements, les jeunes tiges (semis /perchis) sont compromises dans une large proportion, la mortalité d'arbres adultes reste rare. Les nécroses au collet, très pénalisantes pour l'avenir des sujets, sont encore peu observées.

Sur peupliers

Le puceron lanigère est bien implanté dans les vallées populières de Champagne (Aube, Marne), une vingtaine de signalements en 2015. Il faut impérativement en tenir compte lors des reboisements en s'interdisant de recourir aux cultivars très sensibles.

L'arrivée de la rouille a été freinée par les conditions climatiques très chaudes et sèches du début de l'été. Les attaques se sont ensuite développées très tardivement.

Sur Epicéa Commun

Malgré la sécheresse, les scolytes sont restés très discrets. Les foyers sont plutôt rares et de faible étendue. Il ne faut pas exclure un contre coup sur des arbres stressés en 2016.

Sur pins

La processionnaire du pin progresse rapidement dans l'Aube et dépasse maintenant vers l'est l'axe Troyes/Arcis-sur-Aube. Le développement vers le nord continue, des nids sont observés au sud-ouest de la Marne.

La maladie des bandes rouges infeste les plantations de pins laricio de Corse sur une bonne partie de l'Aube. Cette maladie fongique impacte très gravement la croissance des pins atteints. Pour y voir plus clair, le Département de la Santé des Forêts a décidé le suivi de placettes au niveau national, l'une d'elles est installée dans l'Aube.

Sur érable sycomore

Un retard de débourrement de 2 à 3 semaines a été observé dans les Ardennes et la Haute-Marne. Il ne semble pas avoir eu de conséquences sur l'état sanitaire de l'essence.

Sur châtaignier

Le cynips a été découvert pour la 1^{ère} fois dans la région, dans la Marne. Cet hyménoptère peut provoquer une destruction massive de la fructification (moins 50 à 70 %) en règle générale, il n'entraîne pas de mortalité d'arbres. C'est un ravageur redoutable en régions de production de châtaignes, ce qui n'est pas le cas de la Champagne-Ardenne.

Coordonnées des correspondants-observateurs du CRPF

- ◆ **R. Drouhin** - Antenne des Ardennes
- 17 rue du Château - CS 70769 -
Villers-Semeuse - 08013 CHAR-
LEVILLE-MÉZIÈRES Cedex -
☎ 03.24.57.61.88
- ◆ **B. Bouchet** - Antenne de l'Aube
- 42 rue de la Paix - B.P. 3070
- 10012 TROYES CEDEX -
☎ 03.25.73.24.88
- ◆ **J-B. Wokan** - MRFB - Complexe
Agricole du Mont Bernard - Route
de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-
CHAMPAGNE - ☎ 03.26.65.18.25
- ◆ **J. Petit** - Antenne de la Haute-
Marne - Maison de l'Agriculture -
26 avenue du 109^{ème} R.I. - 52000
CHAUMONT - ☎ 03.25.03.40.84

Autres problèmes

Des dégâts de rongeurs ont été relevés dans les Ardennes (dégâts racinaires sur épicéa) et en Haute-Marne (dégâts aériens sur mélèze). L'hylobe reste à surveiller dans les Ardennes où des attaques ont été identifiées sur jeunes plantations d'épicéa et douglas.

Ce bilan a été réalisé à partir des observations des 4 correspondants-observateur mis à la disposition du département de la santé des forêts par le CRPF pour 10 % de leur temps de travail... Merci aux propriétaires et gestionnaires pour leurs signalements indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Ci-dessus les coordonnées des correspondants-observateurs du CRPF, n'hésitez pas à les informer de vos constatations phytosanitaires.

R Drouhin et les correspondants-observateurs du DSF pour la forêt privée



Mortalité de peupliers | 214 liée au puceron lanigère

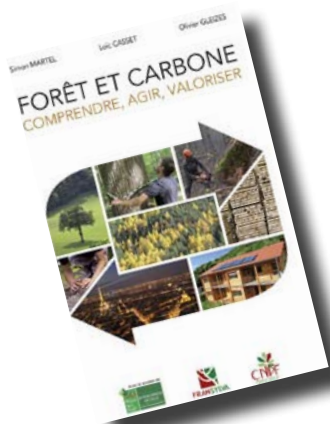
CVO 2015 : la déclaration annuelle

Dans le cadre de la collecte annuelle de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO), les propriétaires doivent déclarer chaque année leurs ventes de bois. Cet appel de cotisation émanant de France Bois Forêt a été réalisé le 30 mars 2015 et un rappel vient d'être fait pour les retardataires.

Il semble utile de rappeler la procédure. La déclaration des ventes de bois de l'année n, doit être faite au plus tard le 31 janvier de l'année n + 1, soit en retournant le bordereau disponible en téléchargement sur le site franceboisforet.fr, accompagné du règlement, soit en procédant à une déclaration en ligne et au paiement de la CVO par prélèvement automatique, directement depuis ce même site.

La déclaration est obligatoire, même si le propriétaire n'a pas procédé à des ventes l'année N. Il suffit alors de cocher la case correspondante. Si la cotisation a été collectée par l'acheteur de bois rond (entreprise, coopérative ou autres), il convient de compléter le verso du bordereau en rappelant la ou les sommes versées et les coordonnées du professionnel collecteur avec son N° de SIRET. Cette dernière possibilité est recommandée par France Bois Forêt afin notamment de diminuer les coûts administratifs liés à la collecte de la CVO.

FORÊT ET CARBONE, comprendre, agir, valoriser



Comprendre comment et pourquoi la forêt prend une part active dans l'atténuation du changement climatique

Cet ouvrage rédigé par Simon Martel, Loïc Casset et Olivier Gleizes fournit une synthèse actualisée des connaissances et des outils nécessaires à la réalisation de projets carbone en forêt.

A l'issue de la Conférence sur le Climat (COP21), ce livre démontre que la forêt joue un rôle primordial dans la lutte contre le changement climatique. La forêt séquestre chaque année une partie des émissions de gaz à effet de serre et atténue ainsi les effets du changement climatique. En outre, les produits bois transformés stockent le carbone tout au long de leur vie.

Utilisé dans la construction, le bois se substitue à des matériaux énergivores (aluminium, acier, béton, PVC) ; et utilisé comme combustible, il pallie l'épuisement des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon...). C'est ce qu'on appelle les 3S : séquestrer, stocker, substituer. Ce livre permet de comprendre et d'optimiser ce triptyque vertueux en forêt.

Il fournit également les outils nécessaires pour réaliser des projets d'atténuation du changement climatique en forêt. Qu'est-ce qu'un itinéraire syl-

vicole « carbone + » ? Quels types de travaux forestiers ? Pourquoi regrouper les propriétés ? Quelles modalités de financement pour les entreprises ou les collectivités ? Quels intérêts pour les forestiers et les financeurs ?

Le propriétaire qui s'interroge sur la part que peut prendre sa forêt dans l'atténuation du changement climatique, le technicien qui veut développer un projet carbone, l'entreprise ou la collectivité désireuse de participer à l'amélioration de la forêt française au travers de sa politique de développement durable, trouveront dans cet ouvrage synthétique tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

160 pages, format 16x24 cm – 19 € - Éditions CNPF-IDF.

Envoi de SYLVINFO sous forme électronique ?

Vous recevez actuellement le journal SYLVINFO sous une forme « papier ».

L'utilisation de plus en plus courante d'internet est telle que la possibilité d'adresser par mail notre journal ainsi que des lettres d'information plus courtes et plus régulières aux destinataires est possible.

Afin d'évaluer l'intérêt ou non de cette possibilité, pouvez-vous nous indiquer votre adresse mail en nous l'envoyant à l'adresse suivante journalsylvinfo@crpf.fr et en nous indiquant bien entendu vos nom et prénom afin de savoir à quel destinataire elle se rapporte. Et si possible mettez « Enquête SYLVINFO » dans l'objet du mail.

Bien entendu si cette perspective appelle de votre part des commentaires n'hésitez pas à nous en faire part dans votre mail.

Nous vous en remercions par avance et vous tiendrons informés de la suite donnée à ces réflexions.

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

 **MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne**

 **03 26 65 18 25**

 **03 26 65 47 30**

 **champagneardenne@crpf.fr**

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Philippe JUINO

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

 **IMPRIMERIE
LE RÉVEIL DE LA MARNE**

